



Évaluation des écoles doctorales

ÉCOLE DOCTORALE N° 42
Entreprise, économie, société

Université de Bordeaux

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 14/02/2022



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Nadine Massard, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Nadine Massard, Université Grenoble Alpes

Expert(e)s : M. Serge Dauchy, Université de Lille
M. Xavier Mabire, Université de Lausanne, Suisse
Mme Karine Weiss, Université de Nîmes

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Jean-Pierre Ferrand

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN FÉVRIER 2021 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN SEPTEMBRE 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale (ED) n° 42 *Entreprise, économie société* (EES) demande son renouvellement à l'identique dans un environnement local modifié depuis octobre 2016 par la création du Collège des écoles doctorales (CED) de l'Université de Bordeaux (UBx) à la suite de la fusion en 2014 de trois universités bordelaises. L'ED EES est l'une des huit ED rattachées à ce CED et l'une des trois écoles doctorales du domaine *Sciences humaines et sociales*.

Elle s'appuie sur quatre unités de recherche (UR) :

- Deux en économie : le Laboratoire d'analyse et de recherche en économie et finances internationales (EA 2954 LAREFI) et le Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (UMR 5113 GREThA) ;
- Une en gestion : l'Institut de recherche en gestion des organisations (EA 5114 IRGO) ;
- Une en droit : le Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (UMR COMPTRASEC), qui héberge l'ancien Institut d'études démographiques.

Suite à la fusion de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) est devenu partenaire de cette école doctorale.

Disposant en moyenne d'un potentiel d'encadrants de 72 enseignants-chercheurs ou chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger les recherches (HDR), l'ED EES accueille chaque année en moyenne 120 doctorants et compte 24 soutenances de thèses ; 50 % des doctorants sont inscrits en économie, 40 % en gestion et 10 % en démographie.

Le CED gère la scolarité des doctorants, coordonne la répartition des moyens, assure les formations transversales et la préparation à la poursuite de carrière. Il assure des opérations de promotion du doctorat et prend en charge le suivi de carrière des docteurs en lien avec l'Observatoire de la formation et de la vie universitaire (OFVU) de l'Université de Bordeaux. Concernant ses relations avec les masters, l'ED EES est aussi en lien avec le collège Droit, science politique, économie et gestion (DSPEG), qui coordonne les formations de deuxième cycle universitaire dans ces disciplines.

En appui sur la fusion prévue des 2 laboratoires d'économie, l'ED est partie prenante du projet Structuration de la formation par la recherche (SFRI) *University of Bordeaux graduate programs (UB Grads)* par l'un des 14 *graduate research programs*, à forte dominante économie, qui devrait démarrer en septembre 2022.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED est dirigée depuis 2020 par une directrice et une directrice adjointe, l'une du domaine gestion et l'autre, d'économie. Le bureau associe la gestionnaire de l'ED aux deux directrices. La direction de l'ED participe à la gouvernance du CED.

Le conseil est composé de 21 membres et sa composition est réglementaire. Bien que la situation concernant les personnalités extérieures fût évaluée comme non satisfaisante dans le dernier rapport du Hcéres, elle est restée inchangée pendant toute la période, l'ED justifiant de ne plus solliciter les membres extérieurs par leur manque d'assiduité. Il serait préférable de créer une sous-commission pour le traitement des dossiers de dispenses et de dérogations afin de réserver les réunions du conseil (trois par an) aux questions de politique scientifique et d'orientations de l'activité de l'ED impliquant plus fortement les personnalités extérieures. Celles-

ci pourraient être choisies parmi les anciens docteurs de l'école. L'ED est dotée de statuts et d'un règlement intérieur en vigueur depuis décembre 2020.

La centralisation des moyens du collège doctoral a conduit le CED à assumer de nombreuses tâches initialement du ressort des ED. De plus, les frais liés aux soutenances ont été dédiés aux unités de recherche. Ce contexte et les modalités de répartition budgétaire définies par le CED ont conduit à une forte baisse de la dotation budgétaire, passant de 34 200 euros en 2014 à 10 120 euros depuis 2017. L'ED a choisi de répartir ce budget entre ses frais de fonctionnement et l'aide à la mobilité des doctorants, et de s'appuyer sur l'aide financière apportée par le collège de 1^{er} et 2^e cycle du DSPEG pour développer son offre de formation disciplinaire. Malgré le manque d'informations sur le nombre de doctorants aidés et la destination des aides, le règlement intérieur indique le principe de leur répartition équilibrée entre les unités de recherche. Malgré l'apport du collège DSPEG, le budget ne permet pas de proposer une offre de formation disciplinaire diversifiée dans les trois spécialités couvertes par l'ED.

L'ED dispose d'un poste de gestionnaire administratif mais celui-ci est resté vacant plusieurs mois durant ces dernières années. Il est de nouveau pourvu depuis septembre 2020, avec une implantation dans des locaux dédiés à la gestion de l'ED. Cela permettra des échanges plus directs avec les doctorants car, dans la période précédente, la communication de l'ED passait uniquement par le site internet bilingue et des messages électroniques aux directions d'unité. Pour améliorer sa visibilité, l'ED devrait réfléchir à l'opportunité de se doter de documents d'accueil et de consacrer du temps afin de diffuser les informations à destination des doctorants et des encadrants, en dehors de la réunion de rentrée. Cela permettrait à la gouvernance de l'ED de mieux gérer la diversité des profils des doctorants (étrangers, handicap...) tout en agissant pour réduire les disparités de fonctionnement (entre unités de recherche notamment) qu'elle constate.

L'ED reçoit, en moyenne cinq contrats doctoraux ministériels par an (en légère baisse depuis le dernier contrat). À cela s'ajoutent des contrats « convention industrielle de formation par la recherche » (CIFRE - entre cinq et neuf selon les années), principalement obtenus par le GREThA, des thèses financées par les collectivités territoriales, et des contrats obtenus par l'Agence nationale de la recherche (ANR).

Le taux moyen de financement des thèses (42 %) est en augmentation sur la période évaluée, atteignant 68 % des primo-entrants en 2019-2020. Les analyses menées par l'ED montrent des progrès sur ce point mais on constate une forte disparité selon la nationalité et selon les unités de recherche. Le projet de l'ED devrait mettre en place des actions pour faciliter l'accès au financement des thèses afin d'améliorer le nombre de doctorants financés et de réduire ces inégalités.

La procédure de recrutement sur contrats doctoraux ministériels est décrite en annexe du règlement intérieur et disponible sur le site internet. La procédure d'affichage des sujets, associée à un dispositif de sujets blancs pour les candidats extérieurs à Bordeaux, a permis une réelle ouverture du concours puisque les contrats doctoraux sont attribués dans une proportion croissante à des candidats issus de masters non bordelais (50 % en moyenne). Le concours comporte une audition des candidats après évaluation du dossier par deux rapporteurs extérieurs au laboratoire du directeur de thèse concerné, qui évaluent la qualité du dossier, le projet de thèse et la capacité du candidat à aborder un projet de recherche. À noter que l'ED évalue et classe les candidatures qui sont ensuite transmises au CED sur les trois appels à projets de l'établissement : Handicap, International et Interdisciplinaire. Cependant l'accès à ce type de financement pour les doctorants de l'ED EES est difficile, dans un contexte très concurrentiel au sein de l'UBx (2 contrats interdisciplinaires sur 36 ont été attribués à l'ED EES).

L'ED exige la signature de la charte de doctorat de l'UBx et de la convention de formation avant d'autoriser l'inscription. Le rôle de l'ED dans l'évaluation des candidatures non financées n'est cependant pas précisé ; seules les procédures de dispenses de masters français sont décrites. Les masters européens bénéficient d'une dispense systématique à l'UBx et seuls les masters non européens sont examinés. Il est conseillé à l'ED de mieux formaliser et de décrire les critères objectifs examinés, avant toute inscription en thèse sans financement dédié (soit près de 50 % des doctorants dont 30 % de salariés).

L'ouverture internationale de l'ED est effective avec environ 50 % de doctorants de nationalité étrangère, mais la majorité d'entre eux sont titulaires d'un master français.

En dehors des aides directes de mobilité attribuées aux unités de recherche, l'ED encourage aussi les doctorants à répondre aux appels à candidatures du CED pour la mobilité internationale. Trois doctorants ont été financés par ces appels, pendant la période évaluée.

Enfin, en réponse aux recommandations faites par le HCÉRES lors de la dernière évaluation, l'ED a créé un partenariat avec les universités de Ferrare et de Sassari pour l'échange des doctorants. Il s'agit d'une première avancée intéressante, qui n'arrive cependant pas encore à augmenter le nombre de cotutelles. Ainsi, en 2019,

10 doctorants étaient en cotutelle (soit 8,6 % des inscrits). L'ED prévoit de s'appuyer sur ces expériences pour élargir ce type de partenariat à d'autres universités européennes.

Encadrement et formation des doctorants

Le nombre de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR a légèrement augmenté au cours de la période passant de 71 à 74. Cela reflète imparfaitement la réalité du potentiel d'encadrement car seulement 60 d'entre eux encadrent effectivement des thèses et une dizaine de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs non-HDR sont autorisés à encadrer des thèses. Si la procédure d'autorisation temporaire d'encadrement (ADT) est transparente et reste limitée en termes de nombre de doctorants encadrés (1 ou 2 maximum en codirection), elle peut être un bon tremplin pour l'HDR et la formation des futurs encadrants. Il faudra cependant rester attentif au caractère incitatif réel de ces autorisations temporaires vers la soutenance de HDR.

Ces différents éléments et la présentation de l'ensemble des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR ou non-HDR dans le potentiel d'encadrement ne facilitent pas l'appréciation de la capacité réelle d'encadrement de cette ED. En pratique en 2019-2020, 69 encadrants encadraient les 115 doctorants inscrits, soit un taux moyen d'encadrement légèrement supérieur à 2, en baisse sur la période. Des efforts ont été accomplis pour limiter le nombre maximum de thèses encadrées par encadrant qui est passé de 17 en début de période à 8, lors de la dernière année. Les efforts sont encore à poursuivre pour permettre d'améliorer la disponibilité des encadrants. La politique affichant un taux maximum de 500 % n'est pas respectée, et surtout cette règle n'intègre pas un nombre maximum de doctorants, autorisant encore 10 doctorants ou plus en cas de codirections.

L'hétérogénéité entre disciplines et laboratoires est encore observée sur ce point.

À noter que cette ED bénéficie, comme toutes les ED du site, de la formation à l'encadrement doctoral proposée par le CED depuis 2018 et rendue obligatoire pour tous les candidats à l'HDR et à l'ADT.

La mise en place des comités de suivi individuel (CSI) est effective dans l'ED depuis 2018 et la procédure est décrite dans le règlement intérieur. Sur la base d'un document préparatoire de dix pages (peut-être un peu lourd pour les doctorants), ces comités se réunissent dès la première année de thèse. Ils respectent les règles dictées par l'ED : trois membres, dont un membre de l'UR du doctorant, un membre de l'ED (extérieur à l'unité) et un membre extérieur à l'université. Il s'agit d'une règle équilibrée mais qui ne suffit pas à garantir la capacité du CSI à jouer pleinement son rôle. Le comité Hcéres recommande de ne pas inclure de membres du conseil de l'ED dans les CSI afin d'en garantir l'indépendance par rapport à l'instance décisionnaire sur les dérogations d'inscription. Le comité recommande également que la nomination des membres ne soit pas du seul ressort de la direction de thèse afin d'assurer une indépendance par rapport à celle-ci. A minima, les doctorants devraient systématiquement être consultés lors de la composition des CSI.

Selon les règles communes à toutes les ED du site, les doctorants doivent suivre 100 heures de formation. Les formations transversales et celles liées à la poursuite de carrières sont organisées par le CED et incluent les formations obligatoires : « Intégrité scientifique dans les métiers de la recherche » et « Éthique de la recherche », ainsi que la formation à l'enseignement pour les doctorants qui assurent une mission complémentaire d'enseignement. Un référentiel d'équivalence existe permettant de valider des activités complémentaires au titre de la formation.

Les modalités de répartition budgétaire définies au niveau du CED conduisent à un budget faible pour l'ED EES, qui repose seulement sur une dotation du collège DSPEG pour développer son offre de formations disciplinaires. Cette offre se réduit ainsi à 25h proposées en économie et 25h en gestion avec un « émiettement » des propositions sur un ensemble d'interventions très courtes (maximum 6 heures), ce qui n'est pas de nature à satisfaire les besoins en formation approfondie du niveau doctorat exprimés par les doctorants.

On peut noter cependant dans le projet, l'implication de l'ED dans la mise en place du programme SFRI de formation doctorale qui devrait offrir 100 heures de formation disciplinaire en économie. Les doctorants en démographie peuvent de leur côté bénéficier de l'école universitaire de recherche (EUR) nationale en démographie. La question de la mise en place d'une offre comparable en gestion reste posée. Un recentrage des moyens de l'ED sur cette discipline sera nécessaire pour réduire les risques d'inégalités d'accès à la formation disciplinaire au sein de l'ED. L'ED devra au préalable trouver des solutions pour résoudre le problème des ressources humaines encore insuffisantes, pour développer la formation doctorale.

Le portfolio de compétences se limite à l'établissement par le logiciel ADUM d'une liste de formations et d'activités suivies. La mobilisation de ce portfolio pour l'autoévaluation des doctorants sur l'acquisition progressive des compétences et leur valorisation en vue de leur projet professionnel n'est pas développée.

L'ED ne développe pas d'activités d'animation scientifique en interne. Elle s'appuie sur ce point sur les animations proposées au niveau du CED avec un contenu très transversal. L'organisation de la journée de l'ED

impliquant directement les doctorants, ou le soutien à leurs initiatives sont des suggestions dont devrait s'emparer l'ED. Ainsi, ils pourraient organiser des événements susceptibles de créer des lieux de socialisation scientifique pour améliorer l'acquisition des compétences et développer l'ouverture pluridisciplinaire, tout en renforçant une cohésion au sein de l'ED.

L'ED affiche une moyenne de 22 thèses soutenues/an (contre 33 pour la précédente période évaluée). Cette baisse est liée d'une part à la baisse du nombre d'inscrits et d'autre part, à la conjoncture liée à la crise sanitaire du Covid-19 en 2020, celle-ci ayant réduit le nombre de soutenance à 12. Le comité recommande à l'ED une attention et un accompagnement tout particuliers pour que ces thèses non soutenues ne correspondent qu'à des reports de soutenance sur les années suivantes et non à des abandons.

La forte réduction de la durée moyenne des thèses pendant la période évaluée (44 mois lors des deux dernières années contre 65 en 2017-2018 et 58 mois en 2016-2017) sans augmentation notable des abandons apparaît comme une bonne réussite de la politique d'accompagnement de l'ED sur la période. Cette réduction est aussi à attribuer à la hausse du nombre de doctorants financés puisque la durée des thèses financées est en moyenne inférieure de 10 mois par rapport à celle des thèses non financées.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Ce suivi est en grande partie mutualisé au sein de l'observatoire de la formation et de la vie étudiante de l'Université de Bordeaux en lien avec le CED, ce qui offre des moyens d'enquête plus importants et homogènes pour l'ensemble des ED. Afin d'améliorer les taux de réponse et les capacités d'analyse, il apparaît nécessaire de développer des actions spécifiques au niveau de l'ED. Or l'ED n'a pas encore pleinement investi cette mission en n'exploitant pas les données fournies (dont on regrettera aussi qu'elles ne soient pas mises à jour, la dernière enquête portant sur la promotion 2015).

L'ED aide à la valorisation académique du doctorat par l'octroi de subventions pour participer à des colloques. Pour une approche plus élargie de la valorisation, elle sollicite l'association AQUIDOC. Les doctorales du Réseau inter-universitaire de recherche en macroéconomie financière (MACROFI) représentent également des viviers pour les recruteurs des futurs docteurs. Nous ne disposons pas de données sur la participation des doctorants à ce type d'initiatives ponctuelles n'impliquant pas toutes les spécialités de l'ED. De façon générale, les actions effectives menées par l'ED et la capacité des doctorants à en bénéficier réellement pour leur poursuite de carrière semblent encore faibles. Dans ce domaine, l'ED a une grande marge d'amélioration possible en utilisant davantage les compétences des membres extérieurs du conseil de l'ED et le réseau des anciens docteurs de l'ED. Le partenariat avec l'INRAE pourrait aussi sans doute être mieux utilisé dans ce domaine de la valorisation non académique des recherches et la poursuite de carrière.

Autoévaluation et projet

Le document d'autoévaluation fournit les principaux renseignements demandés. Le bilan se focalise sur les améliorations à conduire, suite à la dernière évaluation Hcéres : le taux de financement des thèses, le potentiel d'encadrement, la durée des thèses et l'offre de formation transversale et à la poursuite de carrière par le CED. Le comité Hcéres regrette que les points restant encore à améliorer ne fassent pas l'objet d'une analyse plus approfondie. De même l'autoévaluation reste centrée sur l'activité même de l'ED mais n'intègre pas le positionnement de celle-ci dans son environnement institutionnel et scientifique. Les entretiens avec les membres de l'ED ont permis de mieux cerner les opportunités offertes notamment par le développement de l'UB Grads pour le projet de l'ED.

Le projet présente un renouvellement à l'identique, avec un effort particulier autour de quatre thèmes : les cotutelles internationales, le financement des thèses, l'animation de l'ED et la préparation de la poursuite de carrière des docteurs. Cela passerait notamment par un meilleur ciblage de l'information à destination des HDR afin de faciliter l'internationalisation, l'organisation d'une journée d'échanges entre doctorants et représentants du monde socio-économique et l'invitation ponctuelle d'anciens docteurs de l'ED pour présenter leur parcours professionnel. La rédaction très succincte de ce projet dans le document écrit a été très efficacement complétée par la présentation orale lors des entretiens de la visite. Il reste toutefois certains points pour aller vers les objectifs envisagés :

- les moyens à attribuer à l'ED pour mettre en place une stratégie de communication efficace pour le développement des partenariats internationaux,
- les moyens concrets dont disposera l'ED pour soutenir les initiatives de ses doctorants et participer au ressenti d'un sentiment d'appartenance à l'ED,
- la réalité de l'appui possible sur l'association AQUIDOC ou du soutien à la création d'une association d'ancien d'EES pour le développement des interactions avec le monde socio-économique,

- la capacité effective du CED à contribuer à la mise en place de conventions-cadres susceptibles de faciliter les partenariats internationaux ou des initiatives plus ciblées sur les métiers privilégiés par les docteurs de l'ED EES.

Appréciation globale

L'ED EES a su consolider sa place dans le nouveau contexte de l'UBx et au sein du collège des écoles doctorales. Elle s'est dotée des éléments essentiels de cadrage de son activité et d'une gouvernance bien appuyée sur les unités de recherche, qui permet un bon suivi des doctorants. Elle aboutit à des résultats importants en matière de financement et de durée des thèses notamment, bien qu'inégaux selon les unités de recherche. L'ED travaille activement à la structuration de ses relations avec d'autres universités étrangères pour les échanges de doctorants et en vue de développer des partenariats de cotutelles.

L'ED fonctionne par ailleurs avec un fort appui du collège des écoles doctorales pour les formations, la professionnalisation, les animations de valorisation du doctorat ou le suivi de la poursuite de carrière des docteurs. Cet appui précieux ne doit cependant pas conduire l'ED à négliger son propre rôle dans ces missions. Elle devrait se donner plus de moyens de réflexion et d'action pour définir une politique et des objectifs propres dans chacun de ces domaines : en particulier la formation disciplinaire, l'animation interne et la poursuite de carrière des docteurs.

Points forts

- Un bon adossement aux unités de recherches et au collège des écoles doctorales.
- Un potentiel important d'encadrants.
- Une augmentation continue de la proportion de thèses financées avec notamment une bonne utilisation du dispositif CIFRE.
- Une baisse sensible de la durée des thèses.
- Une participation active au projet *UB Grads*.

Points faibles

- Un plan de formation disciplinaire peu ambitieux.
- Une stratégie d'utilisation du budget peu explicite.
- De faibles liens avec le monde socio-économique dans la perspective de poursuite de carrière des docteurs.
- Un suivi du parcours des docteurs lacunaire et peu exploité.
- Un manque de visibilité de l'ED dans ses missions d'animation des doctorants, de valorisation du doctorat et de médiation, le cas échéant.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

De façon générale, le comité recommande de renforcer la visibilité du rôle de l'ED en travaillant sur un plan de communication plus directe avec les doctorants et en répondant aux attentes des doctorants.

Cette visibilité serait aussi renforcée par la mise en place d'une journée de l'école doctorale et d'une offre de formation disciplinaire plus affirmée et couvrant l'ensemble des spécialités. Si les ressources internes à l'UBx manquent, la recherche de ressources humaines externes ou la validation de formations extérieures pertinentes pourraient constituer un moyen de renforcer le catalogue proposé aux doctorants.

Le comité recommande aussi d'impliquer les doctorants dans la réflexion sur le rôle du CSI et de s'assurer de leur participation à la constitution de leur propre CSI.

Dans la perspective d'une plus grande ouverture de l'ED sur le monde socio-économique et d'amélioration de la connaissance des poursuites de carrière des docteurs, il serait opportun de renouer le lien avec les membres extérieurs du conseil de l'ED et de développer le soutien à l'association des doctorants créée en 2020.

À l'attention de l'établissement

Le comité recommande une clarification des clés de répartition budgétaire entre le CED, les ED et les collèges de 1^{er} et de 2^e cycle concernant notamment la formation des doctorants, précisant les rôles de ces partenaires à chacun des niveaux. Il s'agit de s'assurer que le budget alloué à l'ED lui permet d'assurer ses compétences et notamment de développer une offre de formation disciplinaire fondamentale pour l'ensemble des spécialités de doctorat qu'elle recouvre.

Observations de l'établissement

Président

HCERES
Département des évaluations des formations
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations rapport
HCERES

Bordeaux, le 10 décembre 2021

Affaire suivie par :
Jennifer PEREZ

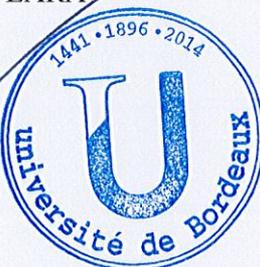
Madame, Monsieur

jennifer.perez@u-bordeaux.fr

351 Cours de la Libération
Bât. A33 – Bur. 64
33405 TALENCE Cedex
T 05 40 00 24 46

Veillez trouver ci-dessous les remarques et observations de l'école doctorale
Entreprise, Économie, Société N°42 de l'université de Bordeaux, suite aux
évaluations HCERES qui se sont tenues le 28 septembre 2021

Manuel TUNON de LARA
Président



HCERES
Département des évaluations des formations

École doctorale
Entreprise, Économie,
Société
N° 41

Talence, le 10 décembre 2021

Madame, Monsieur,

L'école doctorale Entreprise, Économie, Société (ED EES) de l'université de Bordeaux a pris connaissance du rapport du comité d'experts HCERES à la suite de l'évaluation qui s'est tenue en distanciel le 28 septembre 2021.

L'ED EES tient à remercier le HCERES et le comité d'experts pour la qualité de l'évaluation.

Objet : Observations rapport
HCERES

Affaire suivie par :
Jennifer PEREZ

jennifer.perez@u-bordeaux.fr

351 Cours de la Libération
Bât. A33 – Bur. 64
33405 TALENCE Cedex
T 05 40 00 24 46

Les recommandations sont pleinement partagées et l'ED EES n'a ni observations ni corrections à apporter.

Joanne HAMET
Directrice
Ecole doctorale Entreprise, Économie, Société



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

